

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

Membres présents :

- Madame LISZKA – directrice
- Les enseignantes
- Madame LANGLOIS – atsem
- Mesdames AKROUN – BERSON- BRASSEUR - CHADER – PERRETON – VASSEUR et ZONCHELLO représentantes AIPE
- Mesdames BOSCHER et CHASLES représentantes FCPE
- Monsieur LAMBERT-MOTTE – Maire
- Madame NESPOULOUS – Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires

Membre invité :

- Monsieur WYNTEIN – Directeur du pôle Education, Enfance, Jeunesse et Sports

Membres excusés :

- Madame DULIMON – Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Monsieur CHEA - DDEN

Installation du Conseil d'école 2024 / 2025

Partie école

- Présentation des membres
- Modalités d'organisation

Le conseil d'école est constitué pour une année mais siège jusqu'au renouvellement de ses membres en début d'année scolaire prochaine.

Il se réunit une fois par trimestre : nous avons fixé le 2^{ème} conseil d'école le mardi 25 mars 2025 et le 3^{ème} le mardi 17 juin 2025.

- Attributions du conseil d'école:

La directrice fixe l'ordre du jour qu'elle communique aux représentants des parents d'élèves 8 jours avant le Conseil d'Ecole. Les parents ont la possibilité d'envoyer des questions avant l'établissement de l'ordre du jour qui peuvent être traitées ou non durant le Conseil.

Le conseil d'école réunit les représentants des parents d'élèves : ils expriment la voix de tous les parents et ne siègent pas en tant que parents de leur enfant.

Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et aborde les questions collectives et non les situations individuelles d'enseignant, d'Atsem ou d'élève.

PARTIE MAIRIE

1/ Sécurité (PPMS, alarme incendie...)

L'exercice incendie a eu lieu le 12 septembre 2024. Les enfants ont évacué en moins de 3 minutes. La sirène n'a pas été entendue dans la cour.

L'exercice de mise en sécurité (se cacher) est prévu la semaine du 14 octobre 2024.

Un exercice de mise à l'abri (se confiner) sera organisé en période 3.

2/ Piscine GS

Le savoir-nager, est une compétence fondamentale définie dans les programmes. Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.

Cette année le niveau grande section est concerné. Les élèves bénéficieront de 9 séances à raison de 2 par semaine en périodes 4 et 5, du 24 mars au 16 mai 2025 et du 19 mai au 20 juin 2025. Les séances auront lieu à la nouvelle piscine de Taverny. Qu'en est-il de la mise en place du transport par la mairie ?

La municipalité essaye d'obtenir des créneaux groupés. Les dates ne sont pas forcément les bonnes mais les classes de GS iront à la piscine sur cette année scolaire précise Monsieur le Maire.

3/ Cour oasis

Le 24 septembre, des enfants de GS ont travaillé avec les architectes du CAUE 95. Ils ont fait des activités dans la cour et réalisé des maquettes représentant leur cour idéale.

La 1^{ère} réunion « adultes » était organisée le même jour afin de recueillir les avis des différents partenaires. Prochaine réunion : le mardi 5 novembre à 17h00. 4 ateliers sont prévus. Il faudrait dans la mesure du possible 4 parents élus.

4/ Demande de travaux

- Rappel suite au précédent conseil d'école : les escaliers côtés mairie sont glissants. Il y a déjà des chutes.

Une peinture anti-dérapante a été appliquée en 2019 sur les escaliers. Il s'agit d'un escalier de secours selon Madame Nespoulous. Il n'a pas vocation à être utilisé régulièrement.

Le problème rencontré par l'école est que les classes ne peuvent pas toutes sortir au même endroit pour des raisons de sécurité. Et en cas d'incendie (ou exercices), nous risquons des chutes d'enfants et d'adultes. Quelle solution est proposée ?

Question parents : Est-ce que la Mairie a pour intention d'organiser cette année une réunion périscolaire (comme l'année dernière).

Monsieur le Maire informe qu'il sera organisé une réunion fin novembre, début décembre.

Départ Monsieur le Maire et Madame NESPOULOUS – 18h30

PARTIE ECOLE

1/ Résultats des élections de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre exclusivement par correspondance. Le taux de participation des familles cette année est de : 48.94%.

Votants : 230

Bulletins blancs ou nuls :7

L'association FCPE obtient 3 sièges.

L'association AIPE obtient 7 sièges.

La participation a progressé par rapport à l'année précédente : 38.64% - 182 votants.

2/ Structure de l'école et effectifs – classes à double niveaux

A ce jour, l'effectif est de 247 élèves. Il y a eu 5 départs depuis la rentrée et 4 PS inscrits mais qui n'ont pas fait leur rentrée.

| | |
|-----------------------|-----|
| Nombre d'élèves en PS | 83 |
| Nombre d'élèves en MS | 75 |
| Nombre d'élèves en GS | 90 |
| Nombre total d'élèves | 247 |

| | | |
|------|------------------------------------|----|
| PS 1 | F.LISZKA et Z.NOMAI / N.BENMAKLOUF | 28 |
| PS 2 | C.DANY / C.FOSSE | 29 |
| PS 3 | M.PERES / I.LORDELLOT | 26 |
| MS1 | C.KERESZTES / M.P BAVARD | 26 |
| MS2 | S.DURAND / I.LANGLOIS | 25 |
| MS3 | J.CANTAIS / M.BERNARD | 24 |
| GS1 | C.LORIEUL / G.NASSAR | 22 |
| GS2 | I.POTVIN / P.VERCAMER | 23 |
| GS3 | M.VIDAL / C.LEBRETON | 22 |
| GS4 | M.FUSELLIER / L.PASINETTI | 23 |



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

École maternelle Anne Frank
Le Plessis-Bouchard

Nous avons 2 AESH qui suivent 2 élèves.

Question parents :

L'effectif chargé des PS cette année. Des parents ont relevé 29 élèves par classe. Un effectif qui semble chargé pour permettre des apprentissages dans de bonnes conditions et qui peut mettre en difficultés la maîtresse/ATSEM.

Les GS sont obligatoirement à 24 maximum. 2 organisations étaient possibles : 5 classes de petits moyens ou 3 classes de petits chargées. Le conseil des maîtres a choisi la 2^{ème} solution.

3/ Rentrée des petites sections

L'organisation prévue pour la rentrée des petites sections était :

1^{er} jour : rentrée en demi-groupe par classe ; un de 9h à 10h et le deuxième de 10h15 à 11h15. Un enfant et un parent pour rencontrer la maîtresse et l'atsem.

2^{ème} jour : arrivée 9h et journée entière.

Les parents de PS avaient le droit d'accompagner leur enfant jusqu'à la classe pendant 2 semaines.

La rentrée s'est bien passée.

4/ Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est voté chaque année. Il fixe les droits et devoirs de chaque membre de la communauté éducative. Il repose sur 2 documents institutionnels : le code de l'éducation et le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques.

✓ Modifications :

« Eviter de mettre des bijoux à votre enfant » remplacé par « Les bijoux sont interdits sur le temps scolaire. »

5/ Calendrier des manifestations prévues

Vendredi 18 octobre 2024: Spectacle « 1 loup, 3 cochons et 1 chaperon rouge » de la compagnie SLM prod.
2 représentations : 9h00 et 10h15.

Vendredi 20 décembre 2024 : Passage du Père-Noël et goûter

Vendredi 11 avril 2025 : Carnaval et « Bal au château » de Mom Song

Vendredi 16 mai 2025 : Photos de classe

6/ Coopérative scolaire

Au 31 août 2024, le solde du compte était de 3 867,89€. Nous avons eu une participation de 4 387,89 €. Nous remercions tous les parents qui ont participé.

Chaque classe a eu 150€ en début d'année pour acheter des fournitures ou jeux.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| École maternelle Anne Frank
Le Plessis-Bouchard

Question parents :

L'utilisation de la cour lorsqu'il ne pleut pas beaucoup. Les parents ont tous été bien informés mais la question réside dans ce qu'on entend par « pas beaucoup de pluie ». Il a été relevé que des élèves ont été dans la cour alors qu'il pleuvait abondamment.

L'information a été donnée aux familles des classes concernées lors des réunions de rentrée. Les enfants sont équipés de bottes et de vestes de pluie. Ils sortent entre 10-15 minutes, sauf en cas de grosses pluies.

Le conseil d'école est clos à 19h00.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la mairie :

www.ville-le-plessis-bouchard.fr